

LES MANUSCRITS, TÉMOINS DE LA DIFFUSION DU DROIT SAVANT

Cette communication voudrait de nouveau attirer l'attention sur la thèse suivante : La diffusion d'œuvres littéraires durant la deuxième moitié du moyen âge se reflète dans le nombre de manuscrits qui ont survécu jusqu'à nos jours. Au moyen d'une recherche statistique des manuscrits qui ont survécu et de leur répartition géographique dans les bibliothèques et archives de notre temps on peut arriver à des conclusions sur l'importance des œuvres transmises. Cela vaut autant pour l'importance des œuvres en général que pour l'importance dans des régions géographiques déterminées et l'importance des divers genres littéraires.

Ma thèse sus-mentionnée n'est qu'en partie relativisée par des migrations récentes de manuscrits. Bien sûr, il est arrivé que des manuscrits européens aient été vendus en Amérique, en Australie, en Afrique du Sud. Mais ce sont des cas isolés.

Il est quand-même arrivé que des bibliothèques entières aient changé de lieu. La collection de la reine Christine de Suède, par exemple, a émigré au Vatican. Même chose pour la collection palatine de Heidelberg. La collection Borghese du Vatican provient en grande partie de la bibliothèque papale à Avignon. Dans le sud d'Italie, des archives entières et des bibliothèques ont été transférées en Espagne. En Russie, à Saint Petersburg, on trouve les manuscrits les plus importants de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris. La bibliothèque de Berlin a acquis la collection du juriste Pierre Pithou, provenant en partie de la bibliothèque cathédrale de Besançon, etc. Néanmoins il faut constater que ce sont des exceptions. La grande masse des manuscrits médiévaux se trouve toujours dans le pays où ils étaient au début du seizième siècle, et très souvent encore dans la région (ou même sur le lieu) où ils étaient auparavant.

Il faut tenir compte, par contraste, d'une forte migration de manuscrits dans les siècles médiévaux, quand les œuvres qui y sont contenues étaient encore demandées. C'est surtout vrai pour les livres de droit. On en avait besoin comme des outils de travail. Leur usage

n'était pas restreint à un certain lieu. On les emmenait dans des voyages, et on les marchandait.

Les manuscrits de droit furent produits en longue série dans les centres d'études juridiques, tel que Bologne, Padoue, Sienne, Pérouse, Pavie, Paris, Orléans, Toulouse, Louvain. Ils furent ensuite exportés par des étudiants qui retournaient dans leur pays ou dans leur région d'origine. Quelques uns de ces manuscrits retournaient, après quelque temps, dans un lieu d'étude, pour servir à un autre étudiant débutant. J'ai trouvé dans un manuscrit des remarques qui prouvent que ce manuscrit a voyagé d'Italie en Catalogne et retour au moins deux fois ¹.

En principe, chaque manuscrit juridique est suspect d'avoir migré – mais probablement pas plus quand son contenu juridique n'était plus à jour ou démodé – ce qui est arrivé au plus tard à la fin du moyen âge quand l'imprimerie devint moins coûteuse. Je répète donc qu'on peut – tout en prenant des mesures de précaution – tirer des conclusions de la répartition des manuscrits dans les archives et bibliothèques de nos jours.

Cela fait plus de quarante ans que je m'occupe d'études quantitatives sur la diffusion des manuscrits de droit romain et canonique. Durant mes premières années de chercheur, j'ai confectionné un inventaire sommaire de tous les manuscrits de droit romain qui ont survécu dans le monde entier. Cet inventaire a été publié en 1972, en quatre volumes ². Il signale environ sept mille manuscrits. Dans les trente-cinq ans qui sont passés depuis lors, le nombre de manuscrits qui sont venus à ma connaissance a beaucoup augmenté. Je prépare donc une seconde édition de mon inventaire de droit romain, et en même temps je me dépêche de construire sur internet une banque de données des manuscrits de droit canon ³. Cette banque de données comprend déjà plus de vingt mille indications d'œuvres – mais il faut qu'elle croisse encore beaucoup.

Répertorier les manuscrits de droit canon n'est pas un projet récent. Cela fait déjà plus de cent trente ans que le travail a commencé. En 1878, Johann Friedrich von Schulte signala plusieurs centaines de manuscrits dans son grand manuel d'histoire de la litté-

1. Huesca, Biblioteca Catedral, manuscrito 57 (Codex Justinianus).

2. Verzeichnis der Handschriften zum römischen Recht bis 1600. Vol. I-IV, Frankfurt ; Max-Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte 1972 (Co-auteur vol. II par P-Z : Hans van de Wouw).

3. <http://www.uni-leipzig.de/~jurarom/manuscr/index.htm>

rature de droit canon ⁴. Alors que tous les historiens se réfèrent encore à ce chef-d'œuvre de Schulte, très peu d'entre eux se rendent compte que l'auteur n'avait pas envisagé un inventaire complet des manuscrits dont il avait eu connaissance. Schulte explique dans sa préface qu'il avait délibérément laissé de côté tous les manuscrits qu'il avait déjà mentionnés dans ses publications précédentes. De la même manière il avait laissé de côté tous les manuscrits énumérés dans les grands catalogues en vogue dans son temps, c'est à dire qu'il a laissé de côté le grand catalogue cumulatif des bibliothèques britanniques et autres catalogues très connus – telles que ceux de Florence, de Venise et d'autres lieux d' Italie. L'œuvre de Schulte ne sert donc pas à fournir un tableau représentatif de la diffusion des manuscrits de droit canon.

Après Schulte, les manuscrits respectifs de droit canon pour la période entre 1140 et 1234 ont été soigneusement analysés par Stephan Kuttner, dans son *Repertoire de la canonistique*, publié en 1937 ⁵, et dans beaucoup d'autres travaux qui complètent et perfectionnent ce *Répertoire* ⁶.

Pour le droit canonique avant 1140, Lotte Kéry a achevé en 1995 un répertoire des centaines de manuscrits contenant des collections canoniques ⁷. Martin Bertram a publié sur internet, en 2006, une liste de manuscrits des Décrétales du pape Grégoire IX ⁸. Kenneth Pennington a établi sur internet, bien avant l'an 2000, une banque de données bio-bibliographiques d'écrivains de droit canonique qui mentionne, elle aussi, beaucoup de manuscrits ⁹. Nous sommes donc en bonne voie de connaître aussi la masse de manuscrits de droit canon.

Bien que le but de répertorier tous les manuscrits de droit savant ne soit pas encore atteint en entier, la masse de données déjà enregistrées est néanmoins considérable, et elle permet déjà de faire des tris intéressants. J'en fournirai des exemples, et je voudrais commencer

4. Johann Friedrich von Schulte, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts von Gratian bis auf die Gegenwart*, vol. 1-3, Leipzig 1878, reprint Graz 1956.

5. Stephan Kuttner, *Repertorium der Kanonistik. Prodrömus Corporis Glossarum*. Città del Vaticano 1937 (*Studi e testi*, vol. 71).

6. Surtout dans la revue *Bulletin of Medieval Canon Law*, et dans les actes de l'*International Congress of Medieval Canon Law*, qui s'organise tout les quatre ans.

7. Lotte Kéry, *Canonical collections of the early Middle Ages (ca. 400-1140)*; A bibliographical guide to the manuscripts and literature. Washington : Catholic University of America Press 1999 (*History of Medieval Canon Law*, vol. 1).

8. [http : //www.dhi-roma.it/bertram-extrahss.html](http://www.dhi-roma.it/bertram-extrahss.html)

9. [http : //faculty.cua.edu/Pennington](http://faculty.cua.edu/Pennington)

par la diffusion géographique de certaines œuvres au douzième siècle et durant les premiers trente ans du treizième siècle.

On connaît depuis longtemps une œuvre intitulée "*Liber Pauperum*"¹⁰. Il s'agit d'un abrégé du *Corpus Juris Civilis* romain, rédigé au douzième siècle par Vacarius, maître italien qui travaillait en Angleterre. Tandis que les bibliothèques britanniques en possèdent plusieurs manuscrits complets et beaucoup de fragments, il n'en subsistent en dehors de l'Angleterre que trois manuscrits : l'un à Stockholm, et les autres à Trèves et à Prague. Il y a en sus quelques fragments à Berkeley en Californie qui étaient auparavant en Hollande. Les manuscrits qui ont survécu font voir que l'œuvre s'est répandue sur les côtes de la mer du nord et de la mer baltique. La présence en Basse-Rhénanie à Trèves, et en Bohême à Prague, est due au fait que les grandes fleuves qui débouchent sur la mer du nord constituaient des voies commodes de transport et de migration. Toute la Basse Allemagne et la Saxe et même la Bohême maintenaient un lien avec la côte et avec la culture anglo-normande. Ce lien est aussi attesté par la présence, dans ces zones, de nombre d'œuvres anglo-normandes de droit canon.

Le résultat pour le "*Liber Pauperum*" n'était pas surprenant, car on savait déjà que l'œuvre avait été rédigée en Angleterre. Par contre, la recherche devient plus intéressante si l'on regarde des œuvres dont l'origine n'est pas connue autrement. Cela vaut, par exemple, pour un autre abrégé de droit romain, anonyme, connu par ses premiers mots "*Exactis regibus*"¹¹. Des manuscrits se trouvent à Londres, à Cambridge, à Florence dans la collection Ashburnham qui vient de l'Angleterre, au Vatican dans la collection de la reine de Suède, à Milan, Turin, Tübingen, Prague et Paris. Il apparaît donc que l'œuvre circulait dans le nord de la France et dans la zone d'influence anglo-normande. Sa présence aussi à Milan et à Turin s'explique par le fait qu'il y avait eu dans ces lieux, au douzième siècle, des personnages qui avaient étudié en France.

Pour un troisième abrégé de droit romain, encore plus court et primitif, la diffusion des manuscrits démontre encore plus clairement l'origine. L'œuvre "*Ulpianus de edendo*" s'était répandue en Angleterre et surtout en France. Cela fait soupçonner une origine française.

De même, deux œuvres attribuées à un certain maître Otto ont survécu surtout dans des manuscrits du côté de la mer du Nord et de

10. Francis de Zulueta (ed.), *The Liber Pauperum of Vacarius*. London : Quaritch 1927 (The Publications of the Selden Society, vol. 44).

11. Max Conrat, *Die Epitome 'Exactis regibus'*. Berlin 1884, reprint Aalen 1964.

la mer baltique. Il s'agit d'un *ordo iudiciorum* "*Olim edebatur actio*" et d'une collection de brocards "*Dolum per subsequencia purgari*"¹². Évidemment ce maître Otto était un personnage de la culture anglo-normande.

Un autre centre de culture juridique du douzième siècle se trouvait aux bords du Rhône et dans les zones contiguës. Ce centre a produit, par exemple, les "*Exceptiones Petri*"¹³ et quelque somme aux Institutes de l'empereur Justinien¹⁴. Des manuscrits qui montrent une connection avec ce centre de culture ont migré en Wurtemberg, Bavière et en Autriche. Leur diffusion reflète une migration d'étudiants le long du bord nord des Alpes – migration aussi attestée autrement.

En tout, la diffusion de manuscrits du douzième siècle dans les pays au nord des Alpes fait voir que l'intérêt pour le droit savant était beaucoup plus grand que les historiens ne l'avaient cru. Dans beaucoup de petits centres on étudiait le droit canon, et au fur et à mesure aussi un peu le droit romain. La renaissance de la culture de droit savant était dès le début un phénomène européen, et pas une particularité de la seule Italie.

La thèse devient plus claire si l'on regarde la diffusion des textes qui formaient la base de l'enseignement. Pour le droit canon, le texte plus répandu d'enseignement était le *Decretum Gratiani*, achevé dans sa forme définitive en 1139 ou 1140. Il en subsistent environ 180 exemplaires écrits avant 1220¹⁵. Parmi ces 180 exemplaires précoces, 63 se trouvent dans des pays de langue allemande, 40 sont attribuables aux régions anglo-normandes, 33 appartiennent au centre ou sud de France, seulement 28 se trouvent en Italie, sept en Espagne, et cinq en Pologne, Bohême et Slovaquie. Cette statistique doit être lue avec précaution, car un grand nombre de manuscrits qui se trouvent au nord des Alpes ont été produits en Italie, et on ne sait pas quand ils ont migré vers les zones géographiques où ils se trouvent aujourd'hui.

12. Matthias Schwaibold, Brocardica 'Dolum per subsequencia purgari' ... Frankfurt am Main : Vittorio Klostermann Verlag 1985 (Ius Commune Sonderhefte, vol. 25)

13. Peter Weimar, Zur Entstehung des sogenannten Tübinger Rechtsbuchs und der Exceptiones legum Romanarum des Petrus – in : Walter Wilhelm (ed.), Studien zur europäischen Rechtsgeschichte, Frankfurt am Main : Klostermann Verlag 1972, p. 1.

14. Pierre Legendre, La Summa Institutionum 'Justiniani est in hoc opere' (Manuscript Pierpont Morgan 903). Frankfurt am Main : Vittorio Klostermann Verlag 1973 (Ius Commune Sonderhefte, vol. 2).

15. Observaciones sobre el desarrollo del derecho común hasta la época de Alfonso X el sabio – in : España y Europa. Un pasado jurídico común. Actas del Primer Simposio Internacional del Instituto de Derecho Común (Murcia, 26/28 de marzo de 1985). Murcia : Instituto de derecho común, 1986, p. 27-44, à page 37-40.

Néanmoins il apparaît assez clairement que les gens d'outre-Alpes se sont intéressés très tôt au Décret de Gratien et plus tôt qu'on ne l'avait cru.

Le poids de la culture italienne était plus lourd dans le droit romain. Son enseignement se référait au *Corpus Juris Civilis*, lequel occupait dans les manuscrits cinq gros volumes. De ces volumes, le plus répandu était le volume du *Codex Justinianus*. Le nombre d'exemplaires conservés qui en furent écrits avant 1230 ne dépasse pas 90¹⁶. Seulement 19 appartiennent à l'Italie. Au moins 20 sont attribuables à des bibliothèques du centre ou du sud de la France. 23 appartiennent aux pays de langue allemande. Douze sont attribuables aux zones d'influence anglo-normande. Quatre manuscrits se trouvent en Espagne. Un manuscrit fut utilisé en Bohême, et un autre en Pologne.

En résumé, la distribution géographique des manuscrits du douzième et du premier tiers du treizième siècle va à l'encontre de la croyance habituelle que l'Italie devançait les autres pays dès le début. À vrai dire l'Italie, ou plus particulièrement l'école de Bologne, devançait depuis le début en qualité, surtout en droit romain, mais pas encore en quantité.

Cette observation est complétée et en partie confirmée par mes analyses statistiques de gloses. J'ai compté à l'aide d'un logiciel¹⁷ beaucoup de gloses que j'avais extraites de manuscrits du *Codex Justinianus*¹⁸, et aussi des gloses que Rudolf Weigand avait extraites de manuscrits du Décret de Gratien¹⁹. Il s'agissait d'identifier des couches de gloses apparentées entre les manuscrits, dans l'espoir de pouvoir discerner différentes écoles de droit.

Mes statistiques à l'aide d'un logiciel ont montré une très grande individualité dans l'enseignement de droit canon. Bien qu'on puisse discerner différentes écoles de droit, elles étaient évidemment assez

16. Observaciones ... (note 15), à page 41.

17. Repertorium manuscriptorum veterum Codicis Iustiniani. Frankfurt : Klostermann Verlag 1985 (Ius Commune Sonderhefte, vol. 23 [in two parts]). Co-auteur p. 689-769 : Laurent Mayali. Des additions de mise-à-jour furent publiées six ans après : Research on manuscripts of the Corpus Iuris with glosses written during the 12th and early 13th centuries : state of affairs – in : El dret comú i Catalunya. Actes del I.er Simposi Internacional Barcelona, 25-26 de maig de 1990. Edició d'Aquilino Iglesia Ferreirós. Barcelona : Fundació Noguera 1991, p. 17-45).

18. Computer-assisted detection of stemmatic relationships in medieval manuscripts – in : Algorithmus. Studien zur Geschichte der Mathematik und der Naturwissenschaften 4 (München 1990) 65-80.

19. Libri magistrorum and the transmission of glosses in legal textbooks (12th and early 13th century) – in : Juristische Buchproduktion im Mittelalter. Herausgegeben von Vincenzo Colli. Frankfurt am Main : Vittorio Klostermann Verlag 2002 (Studien zur europäischen Rechtsgeschichte, vol. 155), p. 315-349.

indépendantes dans leur pensée. L'école de Bologne ne devient préponderante que vers la fin du douzième siècle, et elle ne finit par étouffer les autres écoles qu'environ vers 1215-1225.

Dans le droit romain, on peut aussi discerner des écoles de droit loin de Bologne. Mais leur individualité était par contre beaucoup moins développée. Elles produisaient moins de gloses, et leur enseignement tenait toujours compte d'un *nucleus* de gloses parvenues de Bologne.

Le tableau change au cours du treizième siècle. Hors Bologne, se développent de grands nouveaux centres d'études de droit, mais ils imitent dorénavant le système d'enseignement bolognais. La littérature juridique produite à Bologne prend clairement le premier rang. Ce phénomène devient également apparent pour des champs collatéraux du droit, tels que l'art des notaires. J'ai participé à une équipe de recherche qui devait faire une liste des manuscrits subsistants d'*artes notariae*. La recherche a montré que ce genre littéraire était presque exclusivement dominé par des italiens, et surtout par le Bolonais Rolandinus de Passageriis. On trouve outre-Alpes quelques adaptations et ré-élaborations locales des œuvres de Rolandinus, mais leur diffusion n'était pas grande ²⁰.

Des recherches pareilles étaient en cours pour étudier la diffusion des œuvres d'autres juristes italiens – par exemple de *Bonaguida de Aretio* et *Martinus de Fano* qui étaient connus et lus dans tous les pays de l'occident. Ces recherches ont produit un résultat identique ²¹.

Mes recherches sur la diffusion des manuscrits de droit savant se dirigent aussi vers l'examen d'une autre question. Quel pourcentage, dans la grande masse des manuscrits du droit savant, revient au droit canon et au droit romain ? Et quel pourcentage est à attribuer aux divers genres littéraires ? Les livres de texte de la loi, les commentaires, traités, distinctions, adages de droit, répertoires, etc., quel pourcentage de la grande masse occupent-ils ? Pour obtenir ces renseignements, je me sers des chiffres statistiques que j'ai compilés pour la

20. La diffusione delle opere di Rolandino in Germania e nelle zone contigue – in : Rolandino e l'ars notaria da Bologna a Europa. Atti del Convegno nazionale di studi storici sulla figura e l'opera di Rolandino, organizzato dal Consiglio notarile di Bologna sotto l'egida del Consiglio nazionale del notariato, a cura di Giorgio Tamba. Milano : casa editrice Giuffrè 2002, p. 739-757.

21. La diffusione manoscritta delle opere di due maestri aretini del Duecento : Bonaguida d'Arezzo, e Martino da Fano [article de dix pages à paraître dans les actes d'un congrès tenu à Arezzo en 2005].

Bibliothèque Apostolique Vaticane ²². Les fonds manuscrits du Vatican sont venus de plusieurs coins d'Europe. Pour cette raison ces fonds de livres peuvent être regardés comme représentatifs. Leur composition reflète plus ou moins l'ensemble total du patrimoine médiéval des manuscrits de toute l'Europe occidentale.

Pour mes statistiques je profite du fait que j'ai collaboré à un projet pour cataloguer complètement les manuscrits juridiques du Vatican. Ce projet s'est arrêté quand environ cinq mille et cinq cent exemplaires manuscrits d'œuvres de droit avaient été examinés ²³. De cette large masse totale il faut déduire la masse des œuvres qui décrivent spécifiquement les tâches des offices et dicastères de la Cour Papale. Ces œuvres sont évidemment sur-représentées au Vatican. Les statistiques seraient dérangées si on comptait aussi ce type d'œuvres. Je les laisse donc de côté.

Même si l'on ne considère pas, comme j'ai dit, les œuvres spécifiquement dédiées au fonctionnement de la Cour Papale, les œuvres purement de droit canonique forment toujours plus de la moitié de la statistique.

Trente-sept pour cent des exemplaires d'œuvres à la Bibliothèque Vaticane mélangent les deux droits savants, c'est-à-dire que les œuvres en question envisagent avec le droit canon aussi le droit romain. Seulement douze pour cent des exemplaires d'œuvres appartiennent purement au droit romain. En outre il y a aussi quelques textes et commentaires de législation séculière et de droit coutumier local ou régional. Mais ils ne jouent qu'un rôle marginal de moins de deux pour cent.

J'en tire la conclusion que la diffusion d'œuvres de droit canon pur dépassait celle du droit romain pur dans une relation de quatre à un. Même si l'on considère que le droit romain n'était étudié qu'à partir du douzième siècle et que le droit canon avait donc un avantage de plusieurs siècles, néanmoins les œuvres de droit canon après 1140 dépassent encore les œuvres de droit romain dans une relation de trois à un.

22. Publiées dans l'article *Canon law and Roman law. Some statistics on manuscripts in the Vatican Library* – in : A Ennio Cortese – *scritti promossi da Domenico Maffei e raccolti a cura di Italo Birocchi, Mario Caravale, Emanuele Conte, Ugo Petronio*. Roma : il Cigno Galileo Galilei, edizioni di arte e scienza srl. 2001, tomo I p. 500-505.

23. Deux volumes pour les manuscrits Vat.lat. 1-2746 furent publiés par Stephan Kuttner et Reinhard Elze, *A catalogue of canon and Roman law manuscripts in the Vatican Library*, vol. 1-2 Città del Vaticano 1986-1987 (*Studi e testi*, vol. 322 et 328). Les descriptions des manuscrits pour le troisième volume (= jusqu'à la fin de la série Vat. lat.) étaient pour la plupart arrivées au stade des premières épreuves d'imprimerie quand les travaux furent arrêtés.

La relation est moins défavorable pour le droit romain si l'on ne regarde que les volumes des textes et abrégés du *Corpus Juris Canonici* et *Corpus Juris Civilis*. On y arrive à des pourcentages de 55 et 45 pour cent. C'est en partie dû au fait que chaque exemplaire complet du *Corpus Juris Civilis* occupait cinq volumes, pendant que le *Corpus Juris Canonici* se contentait de trois volumes. Mais par ailleurs la Bibliothèque Apostolique Vaticane montre ici un phénomène que j'ai aussi observé dans beaucoup d'autres bibliothèques. Il est évident qu'au moyen âge les personnages qui s'intéressaient au droit canon voulaient aussi posséder des textes de droit romain, ou au moins des extraits ou abrégés, bien qu'il leur manquait l'argent pour acheter la respective littérature accompagnante de commentaires, etc. En droit romain, les exemplaires des textes de loi sont donc sur-représentés. La diffusion de la littérature accompagnante, par contre, était moins grande.

Au Vatican, parmi les exemplaires d'œuvres de droit canon après 1140, il n'y a qu'environ vingt pour cent qui contiennent des textes de loi ou des abrégés. La littérature accompagnante est donc surabondante. Cependant parmi les exemplaires d'œuvres de droit romain, quarante pour cent contiennent des textes de loi ou leurs abrégés.

Quant à l'importance des divers genres littéraires, il me paraît utile de répéter ici les chiffres des exemplaires respectifs d'œuvres qui ont été examinées jusqu'à ce jour dans le projet de catalogage des manuscrits juridiques au Vatican que j'ai mentionné ci-dessus.

Oeuvres purement de droit canon :

Collectiones canonum prae-Gratianae 399

Libri poenitentiales vetusti, usque ad saec. XII 24

Corpus iuris canonici, compilationes decretalium, abbreviationes, etc. 317

Historiae Decretorum 6

Summae iuris canonici 104

Glossae et apparatus ad Corpus iuris canonici 84

Lecturae, commentaria, collectiones repetitionum iuris canonici 357

Tractatus et repetitiones singulae de matrimoniis et de consanguinitate et affinitate 78

Tractatus ad forum internum spectantes, saec. XIII ss. 306

Textus conciliorum saec. XIV-XVI et opera ad ea spectantes 278

Oeuvres spécifiquement dédiées aux tâches de la Cour Papale : 237

Oeuvres purement de droit romain :

Ius Romanum antiquum : Codex Theodosianus, Breviarium Alarici / Lex Romana Visigothorum, Lex Romana Burgundionum 45

Corpus iuris civilis, Epitome Juliani, abbreviationes, excerpta 263
Summae iuris civilis 59

Glossae et apparatus ad Corpus iuris civilis 53

Lecturae, commentaria, collectiones repetitionum iuris Romani 226

Dissensiones dominorum 2

Singularia 6

Textes et commentaires de législation séculière et de droit coutumier local ou régional :

Leges “Barbarorum” 48

Capitularia 21

Summae Lombardae 2

alia opera ad “Ius proprium” locale et regionale spectantes 36

Oeuvres qui envisagent le droit canon ensemble avec le droit romain :

Rubricae Corporis iuris canonici et civilis 20

Collectiones repetitionum utriusque iuris 187

Praxis iudiciaria = Speculum iuris, ordo iudiciarius, tractatus specfici 343

Ars notaria, ars dictaminis iuridica, formularia 60

Tractatus de modo arguendi et de modo studendi in iure 10

alii Tractatus (exceptis iam supra nominatis) 516

Concordantiae inter ius canonicum et ius Romanum, etc. 15

Contrarietates, differentiae 10

Elenchi glossarum contrariarum 5

Distinctiones 42

Notabilia 21

Elenchi abbreviaturarum 2

Collectiones quaestionum 128

Consilia, allegationes, decisiones (sine decisionibus Sacrae Rotae Romanae) 906

Repertoria et indices iuris 212

J'espère avoir démontré l'utilité de ma thèse suivant laquelle la diffusion des œuvres de droit savant dans les bibliothèques et archives de notre temps peut livrer des informations intéressantes.

Gero DOLEZALEK
University of Aberdeen, School of Law